

**REUNION DE CONCERTATION
AVEC L'ORDRE DES PROFESSIONS MEDICO-SANITAIRES**

D13-97

COMMUNIQUE FINAL

Le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUDA Malachie**, informe l'opinion publique que dans le cadre du dialogue permanent avec les Ordres professionnels placés sous la tutelle de son Département ministériel, il a reçu ce jour, mercredi 08 mai 2024 à partir de 10 heures, l'Ordre des Professions Médico-Sanitaires (OPMS), conduit par son Président.

Aussi, à l'entame des échanges, Monsieur le Ministre de la Santé Publique a rappelé que la santé est une grande famille. Chaque profession est considérée à sa juste valeur et devrait apporter sa contribution à l'édification d'un système de santé camerounais robuste et résilient tel qu'instruit **le Chef de l'Etat**. Il a rappelé que les professionnels médico-sanitaires constituent le premier contact entre les patients et le système de santé et par conséquent un maillon indispensable de la chaîne de prise en charge.

Trois (03) exposés ont été présentés sur le périmètre de compétence des Ordres professionnels, le cadre règlementaire et le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU), en tant que politique publique chère à **Monsieur le Président de la République**.

Prenant la parole à leur tour, les responsables de l'OPMS ont salué la sollicitude du MINSANTE et la qualité de la collaboration avec les structures. Il a réitéré l'engagement de l'OPMS à soutenir le processus de transformation du système de santé en cours, tout en portant à l'attention de la tutelle, les difficultés et nécessités de réforme auxquelles l'OPMS est confronté.

Dans la suite des travaux, **Dr. MANAOUDA Malachie** a ouvert des échanges qui ont permis d'avoir une discussion franche et fructueuse sur différents points relatifs à l'exercice des professions médico-sanitaires au Cameroun et sa contribution à la transformation du système de santé camerounais.

Des discussions, les recommandations suivantes ont été adoptées :

N°	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES
1	Mettre en place une plateforme permanente d'échanges entre les Ordres professionnels	DPML, DOSTS, DAJC ORDRES
2	Mettre en place au sein de l'ONPMS, des groupes de réflexion thématiques qui pourront faire des propositions concrètes au MINSANTE sur diverses problématiques	OPMS
3	Poursuivre l'appui au déploiement et à la vulgarisation de la CSU au Cameroun	OPMS
4	Poursuivre le processus de relecture du cadre juridique de l'exercice des professions médico-sanitaires	MINSANTE OMPS
5	Faire participer les responsables de la CTN CSU à la prochaine Assemblée générale de l'OPMS pour sensibiliser davantage sur la CSU	MINSANTE
6	Solliciter l'autorisation et l'accompagnement du MINSANTE pour l'organisation des missions de contrôle, de supervision et d'audit de	OPMS

P

	l'Ordre dans les formations sanitaires	
7	Trouver des stratégies pour faciliter l'inscription des professionnels médico-sanitaires au tableau de l'ordre	OPMS
8	Conduire une sensibilisation des professionnels médico-sanitaires sur le respect du Système national d'approvisionnement en médicaments essentiels et contribuer à la lutte contre le faux médicament et la vente illicite des médicaments	OPMS
9	Apporter une contribution plus significative aux interventions de santé publique (délégation des tâches, contribution à la promotion de la santé, la prévention des maladies et les soins de réhabilitation, etc.)	OPMS
10	Mettre davantage d'accent sur le respect de l'éthique et de la déontologie, tout en veillant à repositionner le patient au centre des préoccupations	OPMS

LE PRESIDENT DE L'ORDRE DES PROFESSIONS MEDICO-SANITAIRES



Dr. FODASSO DZELTA Melior
 PhD en santé publique
 Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



Dr. Manaouda Malachie